

*Initiatives ministérielles*

dans le projet de loi les circonstances où cela ne peut pas se faire et où la protection du public doit primer.

Les deux partis d'opposition ne veulent pas de telles dispositions dans le projet de loi. Je leur ferai remarquer que leur position est en contradiction avec ce que veulent les Canadiens et ce qu'ils nous ont dit au sujet de la Loi sur les jeunes contrevenants. J'espère que la Chambre aura le bon sens de rejeter ces deux motions.

**M. George S. Rideout (Moncton):** Monsieur le Président, en examinant cette mesure législative et les grandes améliorations proposées par les partis d'opposition sous forme d'amendements, on se rend compte que la question ici, ce n'est pas le but, mais les moyens. À vrai dire, tout ce que le gouvernement a trouvé comme moyen, c'est de confier la garde des adolescents à des établissements pour adultes.

J'ai écouté le secrétaire parlementaire. Il a parlé du cas d'un jeune qui commet un meurtre avec préméditation. Il écope d'une peine bien précise en vertu de la Loi sur les jeunes contrevenants, mais s'il passe devant les tribunaux destinés aux adultes, il écope d'une peine à vie, c'est-à-dire qu'il est condamné à 20 ou 25 ans de prison. Mais que deviendra le jeune de 15 ou 17 ans lorsqu'on le libérera après 20 ans? Ce sera une personne de 35 ans qui aura souffert à cause du système et qui récidivera probablement.

Nous voulons essayer de procéder autrement. Nous estimons qu'il importe d'abord de tenir les jeunes à l'écart des centres de détention pour adultes. Sinon, c'est un constat d'échec; nous n'assumons pas nos responsabilités en les incarcérant dans les établissements pour adultes le plus longtemps possible.

De ce côté-ci, nous sommes conscients du problème. Je veux citer les récentes statistiques diffusées par les médias comme quoi la violence chez les jeunes a augmenté de 34 p. 100 en quatre ans. Je cite:

Le nombre de jeunes accusés devant les tribunaux de crimes avec violence a augmenté de 34 p. 100 au cours des quatre dernières années, rapporte Statistique Canada.

Les chiffres communiqués hier montrent que les crimes avec violence chez les jeunes de 12 à 17 ans, y compris les homicides, les vols qualifiés et les agressions sexuelles, ont augmenté depuis 1986-1987, année où on a commencé à établir ces statistiques.

Ce rapport révèle en outre que plus de 60 000 affaires impliquant des jeunes ont été entendues par les tribu-

naux canadiens en 1990-1991. Dans 9 013 de ces causes, l'accusation portait sur un crime avec violence, notamment des voies de fait; venaient ensuite la possession ou l'usage d'armes, puis le vol qualifié. Il ne fait pas de doute qu'il y a un problème. C'est sur la façon de le régler que nous ne sommes pas d'accord avec le gouvernement.

Cette mesure législative rend plus facile l'incarcération d'adolescents dans des centres de détention pour adultes. Il est plus que probable qu'on va détruire ces jeunes en les intégrant aux établissements pour adultes.

Mais il faut aussi trouver un équilibre. Nous reconnaissons que les peines devraient être plus lourdes. Nous estimons que la mesure législative est bien imparfaite; dans certains cas, on dirait une farce. Des agents de police vous diront qu'ils peuvent presque déterminer la date exacte à laquelle auront lieu des introductions par effraction. Il y a des bandes de jeunes qui commettent de telles infractions et qui, après avoir servi une peine légère, d'une durée de six mois environ, dans un foyer collectif, récidivent une fois qu'ils sont libérés.

Nous reconnaissons qu'il y a un problème. Voilà pourquoi nous, les députés de ce côté-ci de la Chambre, avons proposé de garder les adolescents à l'intérieur du système pour les délinquants juvéniles, mais d'accroître les peines. Que les jeunes se rendent compte qu'ils devront payer pour les crimes qu'ils commettent, et que c'est leur temps qui sera exigé en guise de paiement. Par ailleurs, nous croyons qu'il faut veiller à la réadaptation de ces adolescents, à leur traitement, si je peux m'exprimer ainsi. Pour ce faire, nous devons structurer le système de façon à tenter de sauver les jeunes de nos localités, au lieu de les envoyer parfaire leurs connaissances dans une prison qui deviendra leur université, ce qui, à notre avis, n'est pas efficace. Dans 10, 15 ou 20 ans, nous nous retrouverons avec des criminels très doués qui auront passé de nombreuses années dans le système correctionnel pour adultes et qui sortiront pour ainsi dire de l'université de la criminalité. Et, une fois libérés, ils excelleront dans leur profession.

• (1550)

Nous, les députés de ce côté-ci de la Chambre, cherchons une solution à ce problème. Les adolescents doivent payer pour leurs crimes. Cependant, quand on examine les raisons pour lesquelles ces jeunes commettent